



Pomy, le 30 novembre 2010

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2010 – 12

Remplacement de l'éclairage public et mise en souterrain du réseau électrique sur les tronçons, solde du Chemin de la Moutonnerie et Chemin du Château.

Mise en place d'une nouvelle conduite d'eau sous pression pour un bouclage sous le Chemin du Château.

Pose d'une conduite de gaz sur les tronçons suivants, solde du Chemin des Oies, Chemin de la Moutonnerie (partiel), Chemin du Château, Chemin du Moulinet (partiel), réfection complète du Chemin du Château.

Demande de Crédit de Fr. 515'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé dans le programme de législature 2006-2011, la municipalité propose de remplacer l'éclairage public sur le solde du chemin de la Moutonnerie et sur le chemin du Château.

De créer un bouclage du réseau d'eau sous pression avec la pose d'une conduite sous le tracé du chemin du Château, et de profiter de ces travaux pour poursuivre l'extension du réseau de gaz dans le quartier du Moulinet et de créer ainsi une amorce pour l'alimentation de Chevressy en prolongeant la conduite qui est actuellement au chemin des Oies.

C'est pourquoi elle demande au Conseil Général un crédit pour cet objet de Fr. 515'000.-.

Éclairage public en bordure des chemins de la Moutonnerie et du Château

Afin de remplacer l'éclairage sur le tracé de ces deux chemins, 7 candélabres intégrés à la nature et à la géométrie des chaussées existantes seront installés. L'espacement entre les candélabres est d'environ 25 m.

Les raisons du remplacement de cet éclairage sont les suivantes:

- L'éclairage public sur ces deux tronçons nécessite une amélioration et une remise à neuf.
- Afin de continuer l'harmonisation du type de matériel sur celui déjà installé lors des derniers investissements de ce poste.
- Pour la sécurité des usagés fréquentant ces chemins.

Nouvelle conduite d'eau potable sous le Chemin du Château

Afin de faire une redondance dans l'approvisionnement de l'eau potable en cas de fuite ou de travaux sur le réseau et surtout de remettre à neuf la conduite vétuste en bas du chemin du Château, une conduite en polyéthylène de 130 mm de diamètre sera mise en place.

Les raccordements privés jusqu'en limite de propriété seront pris en charge par la commune, les vannes privées et la remise en état des conduites privées, ainsi que les fouilles jusqu'aux habitations seront à charge des propriétaires concernés.

Les anciennes bornes hydrantes seront remplacées par de nouveaux modèles conformes aux prescriptions actuelles.

Pose de la conduite de gaz dans le quartier du Moulinet

Le Service de l'Energie d'Yverdon-les-Bains posera, à ses frais, une conduite de gaz d'un diamètre de 100 mm raccordée sur le réseau de gaz existant afin d'alimenter les habitations situées en bordure des chemins de la Moutonnerie, du Château et de Moulinet.

Pour tout raccordement, la commune encaissera une participation forfaitaire de Fr. 1'500.- pour la participation aux frais de fouille comme pratiqué dans les autres quartiers; en plus il sera facturé à chaque propriétaire intéressé à un raccordement le montant effectif du raccordement au réseau de gaz.

Mise en souterrain du réseau électrique

En collaboration avec la Romande Energie et partout où cela est possible, le réseau électrique sera mis en souterrain.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général

Vu le préavis n° 2010-12, après avoir ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

- Article 1. Remplacement de l'éclairage public sur les tronçons, solde du chemin de la Moutonnerie et chemin du Château.
- Article 2. Mise en place d'une nouvelle conduite d'eau sous pression pour un bouclage sous le chemin du Château.
- Article 3. Pose d'une conduite de gaz sur les tronçons suivants, solde du chemin des Oies, chemin de la Moutonnerie (partiel), chemin du Château, chemin du Moulinet (partiel).
- Article 4. Mise en souterrain du réseau électrique.
- Article 5. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 515'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix.
- Article 6. D'autoriser la Municipalité à amortir cet emprunt sur une durée de 25 ans.

Adopté en séance de Municipalité du 29 novembre 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

La Secrétaire:

J.-P. Grin

N. Dupertuis

Remplacement de l'éclairage public sur les tronçons, solde du Chemin de la Moutonnerie et Chemin du Château.

Mise en place d'une nouvelle conduite d'eau sous pression pour un bouclage sous le Chemin du Château.

Pose d'une conduite de gaz sur les tronçons suivants, solde du Chemin des Oies, Chemin de la Moutonnerie (partiel), Chemin du Château, Chemin du Moulinet (partiel).

Financement

Eclairage public	Fr.	80'000.-		
Solde	Fr.	80'000.- => 25 ans	3200.-	
		Intérêt 2%	<u>1600.-</u>	
<u>Annuité</u>				4800.-
Eau sous pression	Fr.	51'000.-		
Fond de réserve	Fr.	51'000.-		
Solde	Fr.	0.-		
<u>Annuité</u>				0.-
Gaz	Fr.	95'000.-		
Fond de réserve	Fr.	8'000.-		
Solde	Fr.	87'000.- => 25 ans	3480.-	
		Intérêt 2%	<u>1740.-</u>	
<u>Annuité</u>				5220.-
EU + ES	Fr.	74'000.-		
Fond de réserve	Fr.	24'000.-		
Solde	Fr.	50'000.- => 25 ans	2000.-	
		Intérêts 2%	<u>1000.-</u>	
<u>Annuité</u>				3000.-
Réfection Chemin	Fr.	215'000.-		
Couche thématique 75%	Fr.	161'250.-		
Solde	Fr.	53'270.-		53270.-
Total 2011	Fr.		66'770.-	
2012 et suivantes	Fr.		13'020.-	